

## Lettre de Benjamin Crémieux à Jean Paulhan, 1932-09-05

### Auteur : Crémieux, Benjamin (1888-1944)

[Voir la transcription de cet item](#)

### Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

### Citer cette page

Crémieux, Benjamin (1888-1944), Lettre de Benjamin Crémieux à Jean Paulhan, 1932-09-05, 1932-09-05.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site [HyperPaulhan](#)

Consulté le 26/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/13727>

Copier

### Information sur la lettre

Date 1932-09-05

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

### Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière

modification le 28/11/2025

---

Langéde, 5 sept. 1932

Mon cher Docteur,

Tu varies encore  
sur cette question. Mais, je t'avoue,  
classée et je n'aime pas beaucoup  
que tu me oblige à y repenser.

Tu persistes à traiter cette affaire  
en rédaction en chef, à invoquer les  
principes, que tu reconnais n'avoir pas  
mis en pratique (note sur l'essai, sur  
l'âme humaine et pratique), à parler de  
"l'impossibilité" de refuser une Deuxième,  
une Troisième note sur un article (c'est  
d'ailleurs le tertius que tu dis) et  
une note que tu as été refusée par moi,  
la note (le Deuxième est le précédent sur  
le bonheur).

Je me fous des principes, et de tout,  
parce que je les juge inapplicables, en  
matière de direction de la revue,

je sais que les mots de Merval et de  
Poussat ne relataient rien, que le ton  
de la note de Dericourt était insupportable,  
~~mauvais~~

et que, tout de même, étant donné  
ma place à la V.O. F. et sous ordre  
notre secrétaire, étant donné que je ne  
te décevrai pas, que le silence sur le ton  
de Merval, rien n'excuse  
la publication de la note de Dericourt  
sans, au moins, consulter l'avis préalable  
d'Alaud et de Fernand et, j'ajoute,  
de moi-même.

Tu pourras me dire en retour que  
tu ressouviens le ton dialectique, tu ne  
sortiras pas de là, d'un point de vue  
humain. Et j'ajoute : le point de vue  
de la justice.

Tu as encore l'air de me croire  
que j'aurais voulu la démission  
.

Non, j'aurais voulu l'équivalent de  
ce qui a passé partout ailleurs et de

la part même de gens tel que  
Brassillaud et Salopek que je n'ai pas  
épargnés et qui n'ont aucune raison  
de me faire la cour.

Tu vas dire que je répète toujours  
la même chose, mais s'il n'y a guère  
mieux à dire...

Tu me reproches de l'avoir  
dénoué à Gallimard. Non, j'ai malu  
longtemps sans avoir à discuter avec Dr.

\* \* \*

Pour ce qui est de la confidence qu'il  
eut Jallez Tonier, je vais en faire oublier  
de choses que je l'ai déjà faites, je vous  
bien. Après mon repas de la veille Rival,  
ton repas de la veille Rival, il fallait  
du bien te dégoûter du bien une dégoûter  
de trouver une veille pas moyen de faire  
le bon. On envoie Décider de rien pas  
publier.

À défaut de celle-ci, il fallait  
après, mon repas, de la veille Pourrait me dire:  
"Je désespére de trouver une veille qui te  
satisfasse. Trouvez-en une tout-même, mais

je te préviens que j'accerrai mon droit de  
veto aussi strictement que toi. J'aurais  
et je l'aurai, apporté une note égalitaire.  
Et tout cela se serait passé au plus joli,  
sans gêne pour Arlaut ni Fernande, sans  
comme l'X ne l'y...

\* \* \*

Je t'ai dit que le principe ne importait  
rien. Ce n'est pas que je m'oppose à ce  
que tu m'expliques, et que tu n'as pas été  
appliquées avec nous en nos concertations  
toute pour le Sanatorium, le Belgique, la  
Hennolle et même pour l'Institut qui  
touche l'Etat à une charge de travail, mais  
que il n'a pas été fait le contre.

Mais si ce silence est juste pour  
nous qui avons fait notre carrière à  
la H.B.F., il ne pourrait être applicable  
à la Débataut qui était à Paris toute  
et qui devrait être traitée en Débataut,  
avec l'accent sur l'apport positif, le  
processus, etc... etc.

\* \* \*

Laisse-moi te dire encore cela.  
Ni Arlaut, ni Fernande, ni Schumberger

3/ Ne pourra fait la moindre allusion  
à la scote Dérieu.

Comment recevra-tu que je me rends  
à l'acte devant tant de silence et  
de réticence de leur part ?

Un comité de direction n'implique  
avant tout entre ses membres une  
confiance entière. Il implique aussi de leur  
part (comme tu l'indiques) un dévouement  
positif.

D'autre part un comité de  
direction doit avoir un droit de  
contrôle et aussi l'initiative dans  
peine de n'être qu'un paravent.

xx

Je vous compterai être à Paris le  
12 septembre.

Ton

B. G.

Cette lettre-ci ne répond qu'à une partie de  
ta lettre. Elle est destinée à clôturer pour ma part  
"l'affaire Dérieu". Je t'adresserai dans l'avenir une  
autre sur "l'affaire M. B. F."